

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de septembre à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 18 septembre 2025.

Présent(s) : Le Maire, M. Genoud,

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet, Nicolas Laks

MM les Conseillers : Nath. Laks, C. Arhuero, P. Meylan, S. Pérou, S. Baud, M. Bourguignon

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : J. Personnaz donné à R. Personnaz,

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi, A. Blanc, R. Cusin, S. Casabianca, G. Vilmint,

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie Laks

Nombre de membres

En exercice :	18
Présents :	12
Votants	13
Dont pouvoirs	01

N° 2025-53

DECISIONS DU MAIRE

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délibération du Conseil municipal du 04 septembre 2025

Par délibération n°2025-37 en date du 04 septembre 2025, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné au Maire, pour la durée de son mandat, délégation pour l'exécution de certaines missions.

Cette délégation intervenant sous le contrôle du Conseil municipal, il appartient au Maire de rendre compte des décisions prises :

- Décision DIA 2025-01 du 6 février 2025 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B1660, B1667, B1671, sises 105 Rue Juge Guérin, à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2025-02 du 6 février 2025 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B436, B2765, B2763, sises 36 Grand Rue, à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2025-03 du 13 mars 2025 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée B2807, sise « Les Roquettes », à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2025-04 du 13 mars 2025 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée B2805, sise « Les Roquettes », à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2025-05 du 13 mars 2025 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée B2342, sise 90 Allée des Côteaux du Salève, à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2025-12 du 25 juin 2025 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée B1843, sise 81 Chemin des Usses Forêts, à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2025-13 du 25 juin 2025 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée B2158, sise 1235 Allée du Bel Horizon, à Beaumont 74160.

N° 2025-53

- Décision DIA 2025-14 du 25 juin 2025 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée B2557 ; sise 38 Route de la Marguerite, à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2025-15 du 25 juin 2025 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B2097, B2106, sises 25 Allée du Clos Romance, à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2025-16 du 7 août 2025 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B2629, B2630, B2631, sises 100 Route de la Marguerite, à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2025-17 du 7 août 2025 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B389, B1139, B1172, sises Le Grand Châble, à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2025-18 du 7 août 2025 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée B2557, sise 38A Route de la Marguerite, à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2025-19 du 7 août 2025 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée A1613, sise 1853 Route du Salève, à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2025-20 du 3 septembre 2025 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées A1306, A1445, sises 86 Route des Pitons, à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2025-21 du 3 septembre 2025 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée B2557, sise 38 Route de la Marguerite, à Beaumont 74160.
- Décision DCC 2025-01 du 3 septembre 2025 : renonciation au droit de préemption pour les fonds artisanal ADS auto SARL, sises ZA Juge Guérin, à Beaumont 74160.

Le Conseil municipal :

- **Prend acte** de ces décisions.

La secrétaire de séance,

Nathalie LAKS



Le maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire,

A Beaumont, le

Le maire,

